

2014, une année de transition avant la rupture de 2015 ?

Les armées sont sur tous les fronts. Certes, le théâtre afghan, expérience unique et enrichissante, se ferme mais de nouveaux théâtres d'opération ont été lancés par l'exécutif en Afrique. Qu'en sera-t-il en cas de nouveaux troubles avec les quelque vingt élections à venir ?

La longue guerre contre le djihadisme est engagée hors de France ou en France. Quel sera le rôle des armées sur ce théâtre d'opération alors qu'elles ont vocation avant tout à protéger la population française ?

Un changement majeur dans leur fonctionnement se profile aussi avec l'introduction probable d'une forme de syndicalisme, qualifiée de progrès par certains.

La rigueur de la LPM s'applique avec des difficultés croissantes au point de susciter l'inquiétude des chefs d'état-major. La LPM attaque le fonctionnement et l'efficacité des armées. L'embauche de 148 cadres « A » au sein de la défense (cf. [Question parlementaire du 18 novembre 2014](#)), seul effectif en augmentation, va-t-elle contribuer à résoudre ces difficultés ? Un cadre « A » est-il plus efficace, moins coûteux qu'un officier ? A voir.

Enfin, l'étude de la mise en leasing du matériel militaire est engagée par le ministère. Cette idée qui n'est pas portée par les états-majors montre l'état de la défense aujourd'hui.

Meilleurs vœux quand même pour 2015 et gardons l'espoir.

Le Président

Sommaire

Daech n'est pas un groupe de terroristes	1
<i>Le terrorisme</i>	2
<i>Une réponse irréaliste</i>	3
<i>La réponse aux soldats du djihad</i>	4
Le sens du devoir du soldat face à l'atrocité de la guerre en 1914 et aujourd'hui.....	4
<i>De l'attribution des responsabilités.....</i>	5
<i>Comment imaginer un siècle après, ce que ces hommes ont subi ?.....</i>	6
<i>Etre patriote un siècle après « Ceux de 1914 ».....</i>	6
Les coups de cœur !	7
<i>Les anciens au chevet des sortants de l'institution</i>	7
<i>Les fonctions de militaire et conseiller municipal jugées compatibles</i>	7
Les coups de gueule !	8
<i>Le nombre de gendarmes agressés a augmenté de près de 30% en 2013.....</i>	8
<i>L'adjudant Samir Bajja et l'hélicoptère Caracal</i>	8
Questions parlementaires	8
<i>Eoliennes et vols militaires Q. Ecrite n°69058 du 18/11/2014</i>	8
<i>Réponse du ministère, JO du 23/12/2014.....</i>	9
<i>Effectifs 2015, Q. Ecrite n°69049 du 18/11/2014</i>	9
<i>Réponse du ministère, JO du 09/12/2014.....</i>	9
Bibliographie	10

Daech n'est pas un groupe de terroristes

Le département des prisonniers et des affaires de la femme explique à ses soldats ce qui peut être fait d'une esclave sexuelle, quand une femme doit être battue, et dans quelles circonstances il est justifié de violer des jeunes filles vierges. Jusqu'à 5 000 femmes et enfants sont détenus comme esclaves par l'Etat islamique, à seulement deux jours de route de la France.

Les règles stipulent que les esclaves peuvent être légalement emprisonnés et violés moyennant une location forfaitaire journalière. Le respect et la mise en application du règlement sur les esclaves permettent au bon petit Français qui a endossé l'uniforme de Daech de violer des vierges dès leur achat et d'avoir des relations sexuelles avec un enfant. Il lui suffira de faire son marché dans la « prison-bordel » du groupe islamique pour acheter son enfant de 1 à 9 ans. En lisant avec attention le document diffusé aux troupes islamiques début décembre, le djihadiste le moins instruit trouvera de quoi assouvir son âme de guerrier après avoir égorgé des innocents.

Toute une organisation institutionnelle à la dimension d'un Etat se construit à une vitesse fulgurante, renforçant ses rangs par des volontaires provenant du monde entier. Pour un groupe terroriste, il y a de quoi se poser des questions sur la légitimité de son appellation.



Daech vend des femmes entre 35 et 138 euros

Le terrorisme

Le terrorisme se réfère d'une idéologie, ce qui pourrait effectivement animer ces fous de Dieu. Mais le moyen d'action des vrais terroristes se développe pour revendiquer une cause par le biais d'un climat de terreur lorsque les canaux légaux de revendications sont bloqués ou limités. Or, l'Etat islamique n'a jamais revendiqué quoi que ce soit et il s'est autoproclamé en prenant directement le pouvoir sur une zone géographique grande comme un pays européen.

Les actes terroristes sont ensuite le fruit de groupes restreints et secrets. L'IRA en Irlande, L'ETA en Espagne, le Sentier lumineux au Pérou, les exemples ne manquent pas de groupes terroristes fonctionnant selon des principes d'action paramilitaires. Le dictionnaire Larousse auquel nous nous référons habituellement définit le terrorisme comme l'exercice d'un chantage sur un gouvernement pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. Les définitions du terrorisme ont beau s'aligner les unes après les autres, Daech n'arrive pas à être défini comme tel.

L'organisation aime se montrer en pleine lumière, exhibe sa force, son intransigeance face aux infidèles. Elle communique sans revendiquer, non pas à destination d'un pays mais de la planète entière. Aux portes de l'Europe, elle aligne officiellement entre 25 000 et 30 000 djihadistes dont plusieurs milliers pourraient être d'anciens professionnels du métier des armes. Selon notre ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, l'état islamique détient un véritable arsenal de guerre : 3 000 4x4 Hummer, 60 000 armes individuelles, 50 chars lourds, 150 blindés légers et du matériel antichar. Ce sont des moyens militaires, loin de ceux paramilitaires des groupes terroristes.

Cette estimation des moyens de Daech est sous-évaluée en oubliant de compter les cellules dormantes qui sont sur notre sol national et celles qui sont disséminés dans toute l'Europe. Plus de 1 000 combattants européens enrôlés dans ses rangs sont par ailleurs revenus dans l'espace Schengen, où les armes circulent presque librement.

D'un autre côté, le nerf de la guerre, l'argent, semble s'accumuler dans les caisses de l'armée islamique. La vente du pétrole, la récupération de 450 millions de dollars dans les banques de Mossoul, le pillage des villes conquises et le produit

de la drogue et des rançons, constituent un trésor de guerre pour prévenir les jours difficiles.

A ces ressources viennent s'ajouter celles de pays ou d'organisations qui ont un intérêt à déstabiliser tout le proche orient et par la même occasion l'Europe. Les fous de Dieu font ainsi des émules et recueillent l'allégeance de nombreux groupes jusque-là rattachés pour partie au Jabhat al-Nosra¹. Son influence se porte au-delà de son territoire, jusqu'à Boko Haram, qui a proclamé le 24 août son califat, et menace explicitement le Liban, la Jordanie et la Palestine. Ni le régime syrien, ni l'armée syrienne libre, ni la communauté internationale ne semblent capables d'éradiquer ces fanatiques. Reconnaissons au passage que la Syrie de Bachar el-Assad a demandé à la coalition militaire occidentale de coopérer avec le gouvernement de Damas pour lutter efficacement contre les djihadistes de Daech dans la région. Ce qui a été catégoriquement rejeté par les États-Unis et la France.



L'Etat islamique n'est en aucun cas un groupe terroriste. Au même titre que les attentats du 11 septembre 2001 qui ont inventé un nouveau mode opératoire de l'acte terroriste, cette armée de meurtriers a inventé une nouvelle menace et une identité jusqu'à présent inconnue des classifications de la grande criminalité, du terrorisme ou des mafias, en prônant une idéologie proche de celle que faisait peser le fascisme des années 30 sur le reste du monde.

¹ Jabhat al-Nosra est une milice salafiste armée qui multiplie les attentats suicides contre les bases militaires du régime Syrien.

Une réponse irréaliste

Excepté l'analyse réaliste du ministre Le Drian qui n'a d'ailleurs eu que peu d'échos, « tout est sous contrôle ». C'est une habitude bien de chez nous de dire que tout va bien. Le chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers et le député des Bouches-du-Rhône Guy Tessier ont beau reconnaître que les djihadistes de Daech représentent une véritable armée composée d'hommes expérimentés, bien équipés et disposant de ressources financières importantes, notre classe politique et les médias préfèrent commenter les actes de terrorisme qui se répètent dans le monde. Notre propre situation est passée au second plan, quand elle n'est pas commentée puisque tout va toujours bien.

L'obsession du gouvernement est de chercher désespérément de l'argent en préparant la vente de nos matériels militaires à des « sociétés de projet ». Le scénario de ces sociétés de leasing militaires, est en train d'être finalisé. Selon la « parole » donnée par nos politiques, le leasing serait limité à des équipements à vocation logistique (avions de transports A400M, CASA C-235, etc.) ou des matériels non directement exposés au combat (hélicoptères de patrouille maritime, voire frégates...), ce qui exclurait les chasseurs Rafale, les sous-marins nucléaires ou les missiles, ...et les combattants. Ce n'est pas pour autant que les matériels et les effectifs ne fondent pas à vue d'œil alors que l'armée islamique se renforce de jour en jour.

Dans les années à venir et selon les prévisions les plus optimistes, l'armée de terre doit être capable de projeter à l'étranger 15 000 hommes en cas d'événement majeur et pour une durée limitée. Ce qui veut dire que nous ne sommes déjà plus en mesure d'affronter seul les 30 000 djihadistes qui, pour une grande partie d'entre eux, sont préparés aux honneurs de la mort. Le seul point positif est le lancement du programme Scorpion de modernisation de l'armée de Terre.

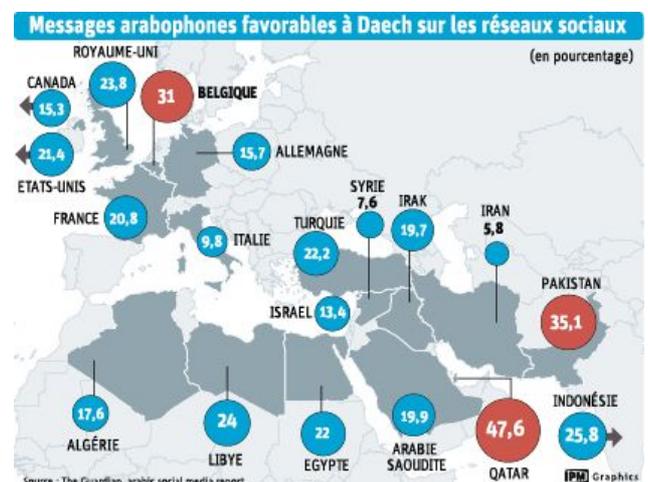
En 2025, l'armée de terre disposerait de 200 chars lourds (Leclerc), 250 chars médians (ERBC) et 2 700 véhicules blindés (VBMR). Mais ce n'est qu'en 2025 et c'est sans compter des futurs aléas économiques. Au rythme du développement du monstre Daech qui, en très peu de temps, arrive à aligner autant de chars en état de fonctionner que ceux détenus par une armée d'un pays européen, il n'est pas certain que la France soit en mesure de l'intimider. D'autant que ce ne sont pas des chars

qui pourront empêcher le djihad de traumatiser notre pays.

La seule réponse cohérente au phénomène djihadiste sur notre territoire national pourrait nous être apportée par notre ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve. La loi du 13 novembre 2014 vise à renforcer les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme. Le démantèlement des filières djihadistes organisées est une priorité absolue des services de police, en parfaite coordination avec l'autorité judiciaire. Le ministre a félicité l'ensemble des services de police et de renseignement qui ont permis l'interpellation de 10 individus impliqués dans une filière djihadiste qui organisait des départs vers la Syrie. A ce jour, plus de 100 procédures judiciaires concernant près de 500 personnes sont ouvertes. La satisfaction du ministre est justifiée pour avoir empêché de jeunes Français de quitter notre pays pour aller faire le djihad, mais combien sont-ils à avoir réussi ?

Cependant, les procédures judiciaires sont une réponse civile face à une armée constituée dont les crimes dépassent l'entendement de simples actes de terrorisme. Il est difficile de croire que la justice française soit en mesure de prouver au cas par cas des actes de barbarie et donc de condamner un djihadiste pour ce qu'il a réellement commis en Irak. Comment prouver le viol d'un enfant de cinq ans ? Il est tout aussi difficile de croire que tous les djihadistes seront interceptés à leur retour.

Nous pourrions nous faire déborder par notre respect de nos lois qui sont inadaptées à juger des crimes qui ne pourraient pas être prouvés. Au 15 décembre 2014, le nombre de ressortissants français ou résidents habituels en France en lien avec les filières terroristes en Syrie et en Irak s'établit à plus de 1 200. Combien dans les années à venir ?



La réponse aux soldats du djihad

Les djihadistes se disent les soldats d'un Etat Islamique. Acceptons de les considérer comme des combattants perpétrant des crimes de guerre pour toutes les exécutions sommaires qu'ils commettent ou dont ils se rendent complices. Ils égalent les nazis dans leurs atrocités. Les qualifier de présumés terroristes qui ont droit à des procès civils leur donnent l'avantage d'une impunité relative qui est gagnée d'avance. La qualification de terroriste arrange bien les Etats touchés par l'hémorragie djihadiste en minimisant la gravité des faits. Il est plus facile de combattre des terroristes qu'une armée en ordre de marche. Nous nous voilons la face.

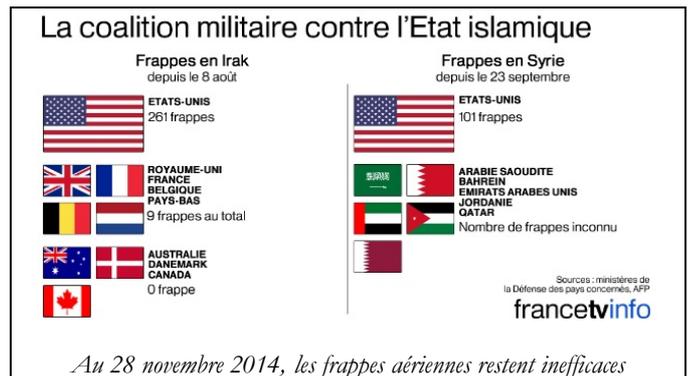
Dans un premier temps, une réponse adaptée serait de les combattre en leur qualité d'ennemis, sur le sol de leur Etat fantoche, et en ce qui concerne les Français, sans leur permettre de revenir sur notre sol national. Un ennemi n'est pas un adversaire ou un terroriste. Il fait partie de la sphère militaire avec son vocabulaire, un combattant opposé à un autre combattant.

Si nos services de renseignement arrivent réellement à les localiser au Nord de l'Irak ou ailleurs, ils devraient devenir la cible prioritaire de nos forces armées. Leur destruction, et non pas leur neutralisation, serait une mission prioritaire de sauvegarde pour la Nation. Ce serait réparer notre faute à les avoir laissés partir faire leur djihad et nous protéger de leur éventuel retour. Il n'y aurait aucun sentiment à accorder à ces soi-disant soldats fanatiques qui déshonorent notre pays et qui se comportent comme des animaux sanguinaires.

Nous devrions accepter la réalité d'une guerre en cours que nous ne pourrions gagner qu'en répondant par des réactions du temps de guerre. Il nous faut prendre conscience qu'un monstre à l'appétit insatiable est en train de naître. Si dans un deuxième temps, un Français djihadiste parvient à revenir en France, une justice d'exception associée à un code pénal équivalent pourrait s'en saisir. Des tribunaux militaires seraient à même de remplir cette délicate mission, déchargeant ainsi les juridictions civiles se chargeant des affaires de terrorisme qui pourraient survenir sur notre sol.

Cette posture d'une France répondant à la folie de cette armée de criminels qui menace l'Europe ne pourrait en revanche être réalisée que si l'on reconnaît l'armée islamique en tant que telle et s'il le faut, en dénonçant un état islamique fantoche

bafouant le droit international. Cela nécessiterait alors de le combattre avec des moyens proportionnels à sa réelle puissance. Pour l'instant, il semble qu'aucun pays en cette période de crise économique ne veuille financer une vraie guerre. Cela imposerait à nos politiques de repenser notre outil de défense alors qu'ils projettent de le dimensionner pour ne traiter que des conflits localisés de faible intensité. C'est notre principale faiblesse, celle qui risque de voir le djihad se déplacer dans nos villes sans que nous puissions réagir.



Le temps passe et donne raison à nos ennemis. Fidèle à sa logique de constitution d'un Etat avec tous ses attributs, Daech a annoncé qu'il allait frapper sa propre monnaie. « *Si Dieu le veut, différentes pièces vont être fabriquées en or, argent et cuivre* », a affirmé dans un communiqué de presse Abu Bakr Al-Baghdadi, le chef de l'Etat des fous de Dieu. Il a également précisé que l'objectif de la nouvelle monnaie est de libérer les musulmans du « *mercantilisme et de l'oppression économique satanique* ». Nous ne sommes pas prêts à nous défaire de cette gangrène extrémiste.

La rédaction

Le sens du devoir du soldat face à l'atrocité de la guerre en 1914 et aujourd'hui

La commémoration du déclenchement de la Première guerre mondiale contraint le citoyen-soldat à s'interroger sur le sens du devoir face à l'atrocité de cette guerre. En effet, en 2008, une embuscade en Afghanistan² causant la mort au combat de 10 soldats a pu émouvoir la France. Fin 1914, l'armée française avait eu 300 000 tués,

² En 12 ans de conflit en Afghanistan, 89 soldats français ont été tués. Plusieurs centaines de soldats ont été blessés. 70 000 y ont servi.

600 000 blessés sans faire réagir ni les dirigeants ni le peuple. Autre époque, autre résilience.

Comment comprendre « ceux de 1914 », avec nos références du XXI^{ème} siècle, leur engagement et leur sens du devoir allant jusqu'à accepter le don de leurs vies en si grand nombre ?

De l'attribution des responsabilités

Il est de bon ton d'attribuer cette guerre et ses pertes à la volonté des seuls militaires de la faire, à la mise en cause sans nuances du commandement militaire et de son incompétence supposée, à l'échec de la doctrine enseignée à l'École de guerre, ignorant par ailleurs les responsabilités politiques du gouvernement de la III^e République sur la conduite du conflit.

Or, reconquérir l'Alsace et la Lorraine perdues en 1871 était dans tous les esprits et était enseigné dès le plus jeune âge par cette école de la III^e République issue de la défaite de 1870. Laisser croire que la population française ne soutenait pas cette guerre semble bien éloigné de la réalité.

En août 1914, l'état-major de l'armée française escomptait 13% de réfractaires : il n'y en eut que 1,5%³. En outre, les crimes de guerre en Belgique et en France commis par les Allemands ont révolté les Français.

Pour répondre à la menace allemande qui se précise, le général Joffre nommé généralissime en 1911 recevait la mission de préparer une armée à la guerre. Il déclarait à cette époque que l'Armée française ne pouvait vaincre l'Armée allemande.

Facteur aggravant, Joffre subissait entre 1911 et 1914 la valse de huit ministres de la défense, résultat de l'instabilité politique issue du désaccord entre une Chambre de gauche, qui ne voulait pas de la loi de trois ans sur le service militaire ni de la guerre, et le président de la République Raymond Poincaré, élu par le centre gauche et la droite, qui considérait la guerre comme inévitable et voulait y préparer le pays.

Cependant, ce qui reste symbolique en 1914 de la résistance de l'armée française à l'agression allemande est la bataille de la Marne. L'heure est grave et dans son ordre du jour à l'Armée du 5 septembre, Joffre ordonne : « (...) *Une troupe qui ne peut plus avancer devra coûte que coûte garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. Dans*

les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée ».

Cela pose à la fois la question du sens du devoir et des conséquences d'une fuite devant l'ennemi. Une guerre engagée doit être gagnée quand les enjeux sont aussi élevés. La III^e République n'aurait pas survécu à la défaite. Une partie du territoire français était occupée et il fallait la reconquérir. Cette phrase a eu pour effet aussi de semer la consternation dans l'état-major allemand comprenant que la victoire était loin d'être acquise alors que l'objectif était d'écraser l'armée française en six semaines.

Contre les généraux incompétents ou ceux qu'il n'apprécie pas, Joffre prend des sanctions, limoge entre le 10 août et le 6 septembre soit sur 330 généraux, huit commandants de corps d'armée et 38 de division.

Les échecs français et les pertes subies dans la phase initiale de la Première guerre mondiale sont aussi souvent attribués à la prédominance de la doctrine de l'offensive enseignée à l'école supérieure de guerre. Pourtant, le général Victor-Constant Michel, chef d'état-major et président du Conseil supérieur de guerre, propose en 1911 le plan XVI qui préconise une attitude défensive. Il est rejeté par les membres du Conseil. Qualifié d'« incapable » par le ministre de la Guerre Adolphe Messimy, ancien officier, Michel est destitué de ses fonctions en Conseil des ministres. Joffre est aussi opposé à la doctrine de l'offensive mais est politiquement contraint de se ranger à cette orientation. La responsabilité du choix de l'offensive est donc à la fois politique et militaire. La doctrine d'emploi de l'Armée (*Règlement sur le service des armées en campagne*) à la différence d'aujourd'hui était l'objet d'un décret du président de la République sur proposition du ministre de la guerre.

Cependant la bataille de la Marne n'a pas été gagnée par hasard. Être capable après des semaines de retraite de manœuvrer de centaines de milliers d'hommes pour les relancer à l'offensive montre au contraire la valeur des officiers d'état-major formés à l'école supérieure de guerre, créée en 1877 après la défaite de 1870.

À l'École de guerre, hier comme aujourd'hui, il faut en effet distinguer la doctrine et la formation au commandement des grandes unités, au travail de planification des opérations, à la capacité d'adaptation intellectuelle de l'officier supérieur aux réalités du terrain. Toute doctrine, souvent issue des guerres précédentes n'est que supposition que

³ Nicolas Offenstadt, Mediapart le 25 janvier 2014 : 740 fusillés pour l'exemple en comptant les civils durant toute la guerre. 590 désertions en 1914, 30 000 en 1917

la guerre suivante sera faite dans les mêmes conditions.

Or, toute nouvelle guerre la met à l'épreuve et seule la capacité d'adaptation des officiers permet le changement qui aura lieu dans les années suivantes de la guerre. La guerre est un révélateur cruel qui fait aussi la différence entre l'officier notamment général, apte en temps de paix comme organisateur et le général apte en temps de guerre aux opérations. La même appréciation peut être portée sur le décideur politique mis à l'épreuve des guerres ou des crises majeures.

Comment imaginer un siècle après, ce que ces hommes ont subi ?

Seul le patriotisme et le sens du devoir pouvaient motiver ces hommes et leur permettre de résister à l'atrocité de ce conflit.

Le président François Hollande l'a rappelé à plusieurs reprises : « *Le patriotisme c'est servir une cause qui est plus grande que nous, c'est ce qui nous permet de nous dépasser nous-mêmes, de dépasser nos frontières* ». N'est-ce pas ce que cette guerre de 1914-1918 nous apprend peut-être, nous rappelle sûrement ? La défense de son pays par les armes de chaque citoyen me semble aussi un acte patriotique et un critère de la citoyenneté.

Le sens du devoir se réfère à ce qu'on doit faire, ce à quoi l'on est obligé par la loi ou par la morale. La définition dans l'absolu n'a pas varié jusqu'à aujourd'hui. Ce qui a sans aucun doute changé, ce sont les limites que l'individu y apporte en raison de l'évolution de la société, de l'instruction donnée, de l'éducation reçue. Hier, le sacrifice possible de sa vie était une limite acceptable, beaucoup moins aujourd'hui.

Ce sens du devoir est lié à celui de l'honneur mais ce comportement individuel, chevaleresque parfois, est mort lors cette première guerre mondiale sous les moyens massifs de destruction employés. L'image des quelques saint-cyriens en casaco et gants blancs à la tête de leurs hommes contre les Allemands du début de la guerre a vite perdu tout son sens.

L'esprit du sacrifice suprême pour l'Honneur était dépassé par la technique et ne correspondait plus à la réalité de ce début de XXème siècle face aux mitrailleuses et à l'artillerie. La vaillance et le courage des individus ne pouvaient plus suffire à changer le cours d'une guerre et les Français ne l'avaient pas compris. Désormais, seul le but ultime de la guerre, la victoire à tout prix, se justifiait et

s'exprimait par un mépris total de l'homme qui souffrait et mourrait.

Hier les combattants menaient des combats autrement plus importants qu'aujourd'hui. La mort et les conséquences des blessures étaient presque des certitudes. L'Etat a pris en charge après la 1^{ère} guerre mondiale ces combattants blessés, mutilés, leurs familles. Cela impliquait à la fois un devoir de reconnaissance et un devoir de réparation de la France envers les 8,5 millions d'hommes qui l'avaient servie. Le premier organisme leur étant consacré a été créé en 1916 remplacé en 1935 par l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation. Il existe encore et attend les dons pour les blessés en opération d'aujourd'hui. L'achat chaque année du bleuet de France en est le symbole visible.

Le port du bleuet de France représente aussi la reconnaissance du citoyen envers les soldats tombés dans toutes les guerres. Porter le bleuet de France et donc « donner » à l'[ONACVG](#) contribuent à la réparation due à nos blessés. Il est un symbole de solidarité et d'appartenance à la communauté de défense. Comme dans les pays du Commonwealth [par le port du coquelicot](#), chacun peut témoigner de sa reconnaissance envers ceux qui ont par leur sang assuré la défense de la France et de sa population.

C'est aussi se rappeler, cent ans après, le sacrifice de nos Anciens lors de cette première guerre industrielle, incompréhensible pour nous aujourd'hui. Nous avons aussi le devoir de garder en mémoire ce sens du devoir face à l'atrocité de la guerre.

Etre patriote un siècle après « Ceux de 1914 »

Liberté et défense de la Patrie, Egalité de tous dans la souffrance, Fraternité d'arme que tous les combattants connaissent sont les points communs de ces combattants. Se référer à « Ceux de Quatorze » associe tous les combattants du « seconde classe » au généralissime, toutes nations confondues. Il est celui du souvenir du sacrifice, et au-delà, de la réflexion indispensable qui doit concerner non seulement les militaires mais tout citoyen, du « pourquoi » de ce sacrifice.

Comprendre la Grande guerre⁴, ses causes, ses sacrifices, ses morts, ses conséquences sur la

⁴ Général Beaufre, « *La France de la Grande guerre 1914-1919* » 1971

Les anciens au chevet des sortants de l'institution

France, sa place dans le monde « d'après » mérite d'être enseigné à l'école en profondeur plutôt que d'autres thèmes plus idéologiques, plus axés sur les droits qui, certes à aborder mais à une juste place, brouillent l'image de la France, de son passé, de son présent donc.

Le sens du devoir de « ceux de Quatorze » doit être enseigné car il a été exemplaire. Avec notre état d'esprit actuel, aurions-nous été capables de monter à l'assaut des tranchées ennemies au nom du devoir, l'officier devant, les soldats le suivant, sachant que peu d'entre eux reviendraient ? Quel sens du devoir et du sacrifice pour défendre son pays et sa population, quel courage ces hommes ont-ils eu !

Parfois, le terme de « **boucherie** » est utilisé aujourd'hui sous la plume de quelques journalistes ou de quelques personnes pour qualifier cette Grande guerre, grande non par sa gloire mais par sa longueur et l'exemplarité des sacrifices individuels et collectifs. Qualifier cette guerre de « boucherie » est une marque de mépris envers les combattants qu'ils aient été français, allemands ou d'une autre nationalité.

La guerre n'a jamais été fraîche et joyeuse, elle n'a et ne sera jamais « propre ». Il y aura toujours du sang et des larmes, des morts, des blessés, des mutilés, des familles endeuillées. Reconnaître le sens du devoir, du sacrifice, de l'engagement est une nécessité.

Pour conclure, il est facile de juger aujourd'hui les conditions d'engagement de l'armée française en 1914 un siècle après. Il ne faut cependant pas oublier que « *le peuple français demeure, tout compte fait, responsable de sa défense. Il est le principal vecteur de l'esprit de défense qui unit l'Armée à la Nation* ». C'est ce sentiment qui prévalait en 1914 dans une France agressée par l'Allemagne.

Cependant, hier comme aujourd'hui, la guerre voulue par d'autres est possible. Hier comme aujourd'hui, la sécurité et la survie de la France reposent sur la volonté des Français à assumer leur devoir, y compris par le sacrifice éventuel de leur vie. Le sang que l'on est capable de verser est aussi le prix de la liberté. C'est pourquoi la mémoire de ceux qui ont assumé leur sens du devoir jusqu'au bout doit être enseignée et honorée, notamment à travers la loi du 20 février 2012 qui instaure le 11 novembre comme une journée « *en hommage à tous les morts pour la France* ».

F.J.C.

Le nombre croissant et brutal de militaires se retrouvant à la recherche d'emploi ébranle l'institution militaire qui propose des mesures de reclassement dans la vie civile. Les anciens ne sont pas en reste et plusieurs initiatives en appui de celles du ministère de la Défense sont à signaler. Les sites internet se développent : www.defense-mobilite.fr, www.missionreconversion.fr, www.forum-militaire.fr.

Plusieurs sociétés dirigées par des anciens militaires proposent des accompagnements à partir de conseils ou de formations. Des Généraux en deuxième section apportent leur contribution pour trouver des emplois à ceux qui ont servis la France. Le Groupe Scutum par sa filiale SSF ayant à sa tête le Général (2S) Pierre-Jacques COSTEDOAT a exprimé sa volonté de former et de contribuer à reclasser toutes les catégories de militaires en créant son centre de formation SSIAP. Un groupe suivi par d'autres qui sont au chevet des militaires sortants.

Les fonctions de militaire et conseiller municipal jugées compatibles

A l'heure où le débat sur le vote des immigrés pourrait revenir sur le devant de la scène, celui de la participation de militaires au sein de la vie de la cité se voit renforcé par la décision du Conseil constitutionnel qui a censuré vendredi 28 novembre une disposition du code électoral qui rendait jusqu'ici incompatibles des fonctions de militaires de carrière ou assimilés avec un mandat de conseiller municipal, de député, conseiller général, conseiller municipal ou conseiller communautaire.

Le Conseil a estimé que l'incompatibilité avec le mandat de conseiller municipal, eu égard au nombre de mandats concernés et en ceci qu'elle n'est limitée « *ni en fonction du grade de la personne élue, ni en fonction des responsabilités exercées, ni en fonction de la taille des communes* », « *excède manifestement ce qui est nécessaire pour protéger la liberté de choix de l'électeur ou l'indépendance de l'élu contre les risques de confusion ou de conflit d'intérêt* ».

La question de la mise en disponibilité sans solde en cas d'élection, à la différence des fonctionnaires, méritera cependant d'être clarifiée.

Les coups de gueule !

Le nombre de gendarmes agressés a augmenté de près de 30% en 2013

La Gendarmerie nationale « a enregistré un total de 3 654 atteintes commises à l'encontre de son personnel ou de ses biens » et que les « agressions physiques » sur ses militaires ont représenté « 2 320 faits », ce qui correspond à une hausse de 16,9% par rapport à 2012.

Autrefois, il y avait la « peur du gendarme », qui pouvait faire réfléchir avant de commettre un délit. De nos jours, l'on peut se demander si cet effet dissuasif fonctionne encore au vu des statistiques données par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) dans [son dernier rapport](#) concernant les faits constatés en 2013.

Ces statistiques ne font pas grand bruit alors que le décès accidentel du manifestant Rémi Fraisse au barrage de Sivens a déclenché l'hystérie collective.

L'adjudant Samir Bajja et l'hélicoptère Caracal

Le 29 novembre 2014, un hélicoptère EC725 Caracal des forces françaises s'est écrasé dans le nord du Burkina Faso alors qu'il effectuait un vol nocturne d'entraînement, provoquant la mort d'un militaire et blessant deux autres membres de l'équipage. Le militaire décédé est l'adjudant Samir Bajja du 4^{ème} Régiment d'Hélicoptères.



Il avait rejoint ce pays seulement trois jours plus tôt. Samir avait intégré l'armée de Terre en 1998 à l'occasion de son service national effectué au 21^{ème} RIMA. Volontaire pour un VSL, il est désigné pour servir au 10^{ème} BCS à Djibouti. Après 20 mois de service, il s'engage avec la distinction de 1^{ère} classe. En 2007, il est promu Maréchal des Logis-chef puis l'année suivante il devient membre d'équipage opérations spéciales (MEOS).

Agé de 38 ans, il avait pris part à de nombreuses opérations pour finalement finir sa vie à cause

d'une possible défaillance mécanique de son hélicoptère. C'est du moins ce que pourrait conclure le bureau enquêtes accident défense (BEAD) qui cherche à déterminer les circonstances et les causes de cet accident.



L'hélicoptère Caracal ne supporte pas la poussière. Ses turbines s'usent prématurément. Au Mali, quand les hélicoptères ne sont pas cloués au sol moteur cassé, ils ne peuvent pas voler à leurs performances maximales. Ils ne peuvent emporter que dix commandos à 200 Km alors que sa capacité maximale est de 28 commandos.

Ses performances sont très dégradées quand la température excède 40°C. Des problèmes majeurs de moteurs sont constatés et des changements sont nécessaires entre 60 heures et 100 heures de vol alors que la limite d'envoi en révision générale est de 3 000 heures.

Questions parlementaires

Eoliennes et vols militaires Q. Ecrite n°69058 du 18/11/2014

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la sécurité des centrales nucléaires par des drones.

En effet, la sécurisation de ces sites passe également par le contrôle de l'espace aérien environnant. Le cas se pose également pour le développement des éoliennes. Les zones d'exclusion d'éoliennes demandées par l'armée française sont également importantes. Les radars militaires ont besoin d'un renforcement du périmètre de sécurité vis-à-vis des éoliennes et certains sites sensibles doivent avoir des zones particulièrement protégées.

Le ministère de la défense a défini aussi des secteurs d'entraînement spécifiques pour les avions militaires « fers de lance » des interventions dans les conflits mondiaux actuels. On ne peut pas affaiblir la défense du territoire français en perturbant les radars, au moment où l'armée française est de plus en plus engagée dans une guerre internationale contre le terrorisme et doit faire face à des nouvelles technologies d'attaques aériennes particulièrement furtives et redoutables.

Il aimerait savoir si ces zones d'exclusion d'éoliennes demandées par l'armée française seront conservées telles quelles.

**Réponse du ministère, JO du
23/12/2014**

Ces dernières années, la multiplication des projets éoliens, conjuguée à l'accroissement de la hauteur des mâts, requiert une attention particulière en raison des perturbations que cela peut engendrer dans certains cas, en matière de navigation aérienne et de détection radar.

Les problèmes de navigation peuvent se poser à l'ensemble des utilisateurs de l'espace aérien : aviation civile professionnelle ou de loisir et aviation militaire. De la même manière, les éoliennes sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de détection des radars de tous les opérateurs publics et privés : sémaphores, radars de l'aviation civile, radars militaires, radars de suivi des conditions météo de Météo France.

Concernant plus particulièrement le ministère de la défense, les réglementations relatives aux servitudes aéronautiques ou radioélectriques contribuent à protéger ses installations et sont de nature à garantir la sûreté de la navigation aérienne à leurs abords permettant, si nécessaire, de donner un avis négatif à certains projets de construction.

Par ailleurs, l'inscription des aérogénérateurs dans la catégorie des installations classées pour la protection de l'environnement impose au porteur de projets éoliens, pour éviter toute gêne significative du fonctionnement des équipements militaires (en l'occurrence les radars et les sémaphores), de prévoir l'implantation des aérogénérateurs selon une configuration qui fait l'objet de l'accord écrit des services de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire compétente sur le secteur d'implantation de l'installation concernée.

Enfin, au titre de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire est conditionnée à l'accord du ministère de la défense pour toute construction susceptible de causer un obstacle à la navigation aérienne. Ainsi, les services du ministère de la défense disposent d'un cadre réglementaire leur donnant la possibilité d'étudier systématiquement l'impact que tout projet éolien pourrait avoir, aussi bien sur la qualité de la détection de nos radars que sur la sécurité aérienne des aéronefs évoluant à très basse altitude, notamment dans les secteurs d'entraînement spécifiques évoqués par l'honorable parlementaire.

Le ministère de la défense s'assure ainsi que la protection du territoire national continue d'être garantie avec le très haut degré d'exigence que nos concitoyens sont en droit d'attendre.

**Effectifs 2015, Q. Ecrite n°69049 du
18/11/2014**

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les effectifs de son ministère. En effet, le Gouvernement a proposé une baisse de 7 500 du nombre d'emplois au sein de la défense pour la seule année 2015. Il souhaite savoir comment se répartira cette baisse au sein des différentes catégories de personnels

de la défense. Par ailleurs il souhaite savoir comment le ministère de la défense va pouvoir faire face à ses engagements, notamment en matière d'opérations extérieures, avec de telles baisses des effectifs.

**Réponse du ministère, JO du
09/12/2014**

Afin de parvenir, à l'horizon 2019, au nouveau modèle d'armée, adapté aux ambitions, au contexte stratégique et à la situation des finances publiques, défini par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié en 2013, le ministère de la défense devra réduire ses effectifs d'environ 34 000 postes (10 175 au titre de la loi de programmation militaire 2009-2014 et 23 500 au titre de la loi de programmation militaire 2014-2019).

Dans ce contexte, la déflation nette des effectifs du ministère s'élèvera en 2015 à 7 500 équivalents temps plein et sera mise en oeuvre selon les modalités détaillées dans le tableau suivant :

Evolution des effectifs/ Militaires

- Officiers – 1 000
- Sous-officiers – 2 597
- Militaires du rang – 2 750
- Volontaires - 36

Total militaires – 6 383

Evolution des effectifs/ Civils

- Agents de catégorie A + 148
- Agents de catégorie B - 14
- Agents de catégorie C - 234
- Ouvriers de l'État – 1 017

Total civils – 1 117

Total général – 7 500

Comme le prescrit la loi de programmation militaire, le ministère conduira cette politique de diminution de ses effectifs en s'attachant prioritairement à préserver les capacités opérationnelles des forces armées.

En conséquence, pour la réalisation de l'objectif de déflation, une contribution plus importante sera demandée aux organismes de soutien, ainsi qu'aux structures organiques du ministère, notamment dans le cadre du regroupement sur le site de Balard de l'administration centrale, des états-majors, et des directions et services.

Pour s'informer :

www.defense-et-republique.org

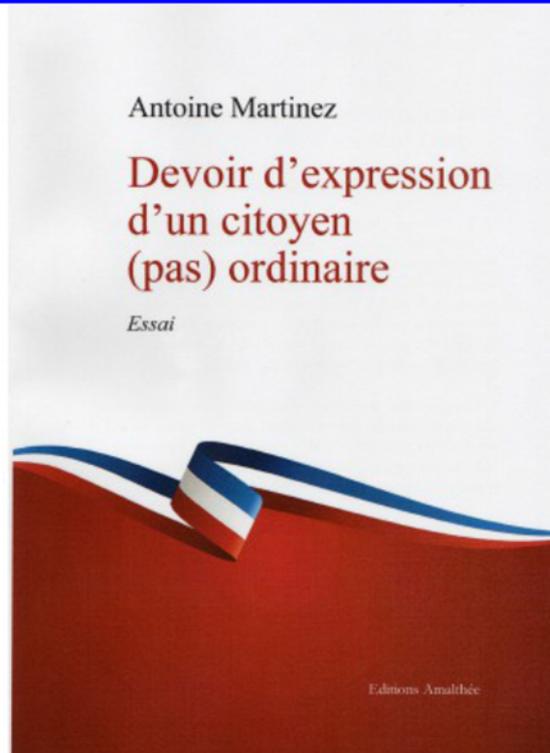
Pour écrire : Roger Annette,

redaction@defense-et-republique.org

Pour nous contacter :

contact@defense-et-republique.org

Bibliographie

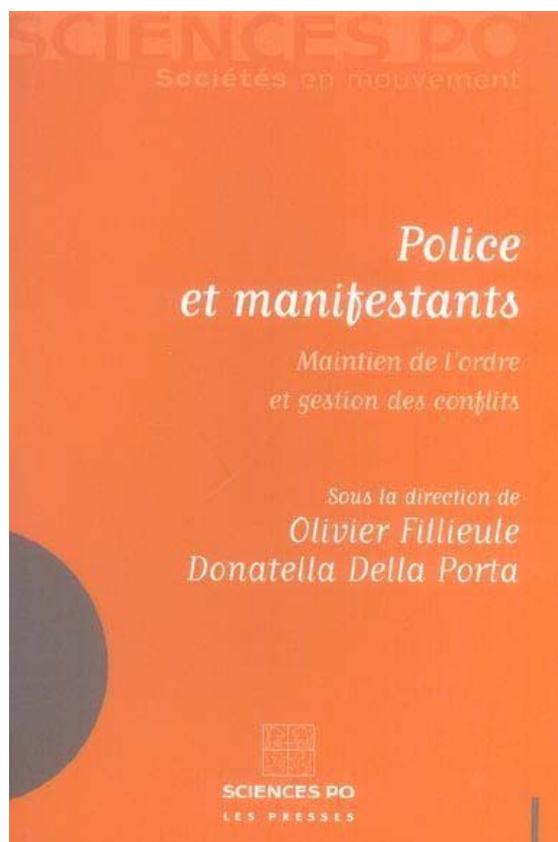


Editions Amalthée 238 pages

L'unité de la nation française est mise en sérieux danger en raison de la fracture identitaire qui ronge insidieusement le peuple français. Trois facteurs interagissent depuis plusieurs décennies : le manque de clairvoyance, de lucidité et de courage des responsables politiques ; le règne du politiquement correct qui terrorise notre liberté d'expression ; la mondialisation qui a mis à mal le sens du collectif. C'est pourquoi l'avenir de notre société est menacé.

Cette situation désastreuse, amplifiée par une immigration extra-européenne massive dont la culture et la religion invalident tout espoir d'intégration, est aggravée par des mesures sociales insensées adoptées ces dernières années, par la politique contestable de l'Éducation nationale depuis plusieurs décennies et par la suspension du service militaire non remplacé.

Les citoyens attachés à leurs racines, aux valeurs qui ont fait de la France une grande nation, héritiers d'une Histoire et d'une culture, ne peuvent plus rester silencieux face à l'imprévoyance et au laxisme de leurs responsables politiques : Antoine Martinez se fait leur porte-parole.



Auteur : Fillieule, Olivier; Della Porta, Donatella Editeur : Presses De Sciences Po Collection : Academique 362 pages

Jamais ce qui se joue dans la rue autour de l'affrontement entre policiers et manifestants n'a été aussi central à la compréhension de l'ordre politique et de son maintien : émeutes urbaines en Europe, durcissement du traitement policier des manifestations de rue, développement des violences lors des sommets du G8, contestation des pouvoirs par le recours à la rue dans les pays non démocratiques.

Après s'être interrogé sur la coopération policière internationale en matière d'échange d'information, de répression et de redéfinition des libertés publiques, notamment au niveau européen, l'ouvrage rend compte en trois volets des évolutions les plus récentes de la gestion des conflits sociaux :

Le premier, centré sur les démocraties occidentales. Le deuxième ouvre la réflexion sur le maintien de l'ordre dans des contextes autoritaires ou de transition démocratique. Le troisième est consacré aux transformations contemporaines de la police des foules dans le cadre de l'émergence des mobilisations altermondialistes et plus généralement de la contestation transnationale.

Ce livre rassemble les meilleurs spécialistes internationaux de la police des foules, engagés dans une collaboration intellectuelle établie sur plus de quinze ans.